



Rapport d'activités

ANNEE 2018





LE MOT DU PRESIDENT

En 2018, le Syndicat Mixte Marne Vive a fêté ses 25 ans.

25 années au service de l'engagement sans faille de ses membres pour redonner vie aux cours d'eau du bassin aval de la Marne, 25 ans au service de la baignade.

Pour atteindre ses objectifs et redonner qualité, fonctionnalité, paysages et usages aux cours d'eau, le Syndicat s'est appuyé sur les principes suivants :

- Travailler ensemble avec les collectivités, les associations, les services et les agences de l'Etat
- Enrichir les connaissances sur la Marne, ses affluents et ses milieux associés
- Informer et sensibiliser le plus largement ses membres et les populations riveraines sur les cours d'eau, la faune, la flore et leurs évolutions
- Faire émerger des projets concourant à l'amélioration des milieux aquatiques
- Trouver les outils les plus adaptés pour accompagner les porteurs de projet (les Contrats)
- Identifier les enjeux du bassin et se fixer des objectifs, en se dotant un cadre comprenant projet, recommandations et règles (le SAGE).

Avec une équipe convaincue de l'intérêt à agir, l'année 2018 a illustré :

- Par l'adhésion des territoires Paris Est Marne et Bois et Grand Paris Sud Est Avenir, la volonté de travailler et décider ensemble,
- Par la signature du contrat « trames vertes et bleues » avec 22 signataires pour un montant de 98 millions d'euros, l'intérêt de formaliser un engagement qui fixe une temporalité à l'action et y associe des moyens
- Par la mise en œuvre du SAGE, l'importance de disposer d'un outil de planification concerté reposant sur une Commission Locale de l'Eau pluri-acteurs
- Par la dynamique créée autour du plan paysage, l'utilité d'une approche transversale « inter-métier »
- Par le large partage de l'envie de baignade, la pertinence de l'objectif historique fondateur du Syndicat.

Menons ensemble et sans relâche ce travail et sachons apprécier le chemin parcouru.

Sylvain BERRIOS

SOMMAIRE

UN SYNDICAT AU SERVICE DU SOUS-BASSIN VERSANT AVAL DE LA MARNE	4
Objectifs et Missions	5
Les membres du Syndicat en 2018.....	6
Les moyens.....	7
2018 : L'ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES ET LA CONSOLIDATION DES PARTENARIATS	8
L'adhésion de nouvelles collectivités	8
La consolidation des partenariats	8
2018 : LA FINALISATION DU CONTRAT D'ACTIONS TRAMES VERTES ET BLEUES MARNE CONFLUENCE 2018-2023 ET LA CONCRETISATION DE L'ENGAGEMENT DES ACTEURS	11
La mission d'animation du contrat	11
Le Contrat trames vertes et bleues sur le territoire Marne Confluence 2018-2023 : « Pour reconquérir la biodiversité, la baignade en Marne et l'eau dans la ville »	11
La signature lors du 1 ^{er} comité de pilotage du contrat le 3 octobre.....	14
2018 : LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE MARNE CONFLUENCE.....	15
L'information et la sensibilisation aux implications du SAGE	15
La formulation des avis	16
LA BAIGNADE	17
L'amélioration de la connaissance de la qualité bactériologique de la Marne et de son origine	17
La motivation et l'accompagnement des villes candidates	18
La sensibilisation du grand public et l'organisation du Big Jump.....	19
La participation à la dynamique baignades pérennes portée par la Préfecture de Région et la Ville de Paris.....	19
LE PLAN PAYSAGE.....	20
Les objectifs de qualités paysagères	20
Le plan d'action.....	20
Des opérations test pour concrétiser le Plan de paysage	21
Le dispositif d'animation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation	22
L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES ET EN IMAGES	23
Répartition du temps passé pour l'animation du contrat.....	23
Pour l'animation du SAGE	23
Près de 200 réunions	24
Les actions de sensibilisation	24
Les actions de terrain.....	25
La consultation du site internet	25
LES 25 ANS DU SYNDICAT MARNE VIVE.....	26
ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS	27
Bilan financier 2018	27
Principales décisions prises lors des comités syndicaux de 2018 pour le Syndicat Marne Vive et le SAGE Marne Confluence	29
Principales décisions prises par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence	30
Les marchés suivis en 2018	31

UN SYNDICAT AU SERVICE DU SOUS-BASSIN VERSANT AVAL DE LA MARNE



SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE

Carte des membres

sur fond des Etablissements Publics Territoriaux / Communauté d'Agglomération et du SAGE Marne Confluence

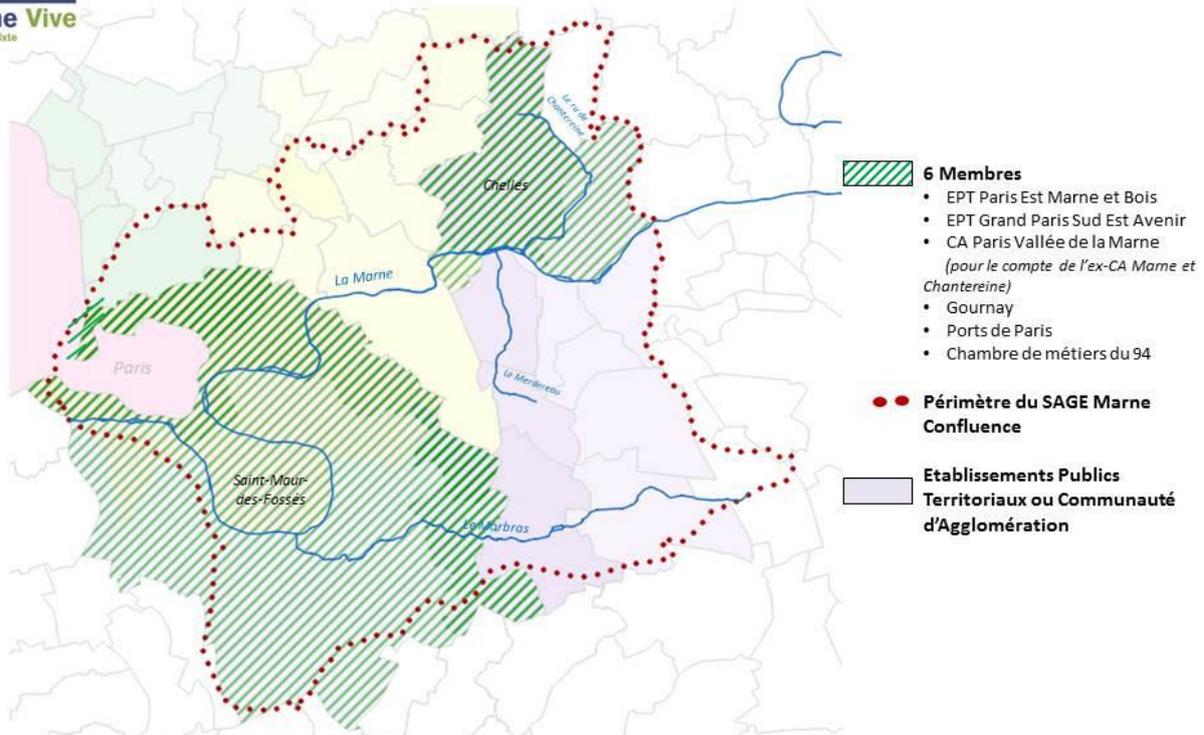


Figure 1 : les membres du Syndicat Marne Vive et le territoire du SAGE Marne Confluence

Objectifs et Missions

Créé en 1993 à l'initiative de collectivités et d'acteurs du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat mixte Marne Vive a pour **objectif statutaire la reconquête de la qualité de la Marne** et particulièrement de **la baignade**, usage interdit en 1970 dans le Val-de-Marne.

Encadrés à l'ouest par Paris et à l'est par Marne-la-Vallée, les membres du Syndicat ont **mutualisé leurs forces pour bâtir une stratégie, développer des actions pour améliorer la qualité écologique de la rivière**, soumise à de nombreuses pressions urbaines et source de fortes aspirations par les habitants.

En effet, la Marne, sur le territoire, est le support de la navigation commerciale et de loisirs nautiques. Ses berges accueillent, en de nombreux endroits, des cheminements piétons pour des riverains en quête de ressourcement et elles sont souvent marquées par la vie urbaine. Enfin, comme tout espace naturel, la Marne et ses affluents doivent pouvoir accueillir une faune et une flore adaptées pour faire face au développement urbain et à la densification.

La rivière, ses affluents et ses milieux associés sont donc au cœur d'une mosaïque d'enjeux qui font toute la richesse du territoire et l'importance de la mise en œuvre d'une stratégie commune, partagée et concertée.

Face à tous ces enjeux, dont il entend assurer un équilibre, le Syndicat Marne Vive s'est organisé.

- Dès 1994 il réunit les différents acteurs liés à la rivière et réalise des études de diagnostic
- En 2000, le Syndicat met en œuvre son **Schéma Directeur** : l'objectif baignade est retenu et assure la finalité de l'ensemble des opérations du territoire
- Il élabore un observatoire de la rivière pour sensibiliser aux paramètres indicateurs de la qualité de l'eau
- Sur 2002-2007 : le Syndicat anime un **1^{er} contrat de bassin**, programme d'actions pluriannuel pour la Marne que les membres s'engagent à réaliser : 37M€ d'études et de travaux ont été investis dans ce cadre.
- Depuis 2010 : les enjeux se sont renforcés, notamment avec le développement du Grand Paris. Le Syndicat s'engage donc à élaborer, mettre en œuvre et coordonner deux outils :
 - **Un 2^{ème} contrat de bassin 2010-2015**, ouvert aux villes non membres du Syndicat pour amplifier la dynamique des opérations pour la rivière. Fin 2015, 106 M€ d'études et de travaux ont été engagés pour la Marne et pour le Ru de Chantereine.
 - Un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence**, pour rassembler tous les acteurs intervenant sur les rivières du territoire, quel que soit leur thème d'actions, et convenir, ensemble, de l'avenir souhaité pour la Marne et ses affluents. Le SAGE a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 2 janvier 2018.
- En 2017 il modifie ses statuts pour prendre en compte l'évolution des compétences et notamment la création de la compétence GEMAPI ainsi que la réorganisation administrative qui redistribue les compétences eau, assainissement, urbanisme et aménagement.

Il accompagne également ses membres dans la mise en place de leurs projets et de leurs travaux, il communique sur les résultats obtenus et il suit les grands projets du territoire. En parallèle et au quotidien, le Syndicat Marne Vive **dispose d'un programme d'études sur la Marne**, afin de mieux la connaître et identifier ses forces et ses vulnérabilités.

Le Syndicat Mixte Marne Vive s'engage donc activement pour protéger la Marne et ses affluents tout en tenant compte des aspirations du terrain et des modifications du contexte territorial.

Son objectif est de défendre les intérêts multiples de la rivière, avec les acteurs locaux, les services de l'Etat et ce grâce à différents outils : les contrats d'actions, le SAGE Marne Confluence, le Plan de Paysage, le Big Jump

Ses statuts précisent dans leur article 1 relatif à son objet :

« Il a pour objet l'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'accompagnement dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence. Il participe à la préservation et à l'amélioration du milieu naturel (eau, faune, flore) sur le bassin versant de la Marne, à la gestion équilibrée et durable des usages et des milieux ainsi qu'aux opérations pouvant concourir à retrouver l'usage de la baignade en Marne ».

Les membres du Syndicat en 2018

Avant l'adhésion de l'EPT Paris Est Marne et Bois pour la totalité de son territoire :

1. Bonneuil-sur-Marne	Mme Annie MARGUERITE Mme Nathalie ANDRIEU
2. Bry-sur-Marne	M. Vincent PINEL M. Jean Pierre ARNAULT
3. Champigny-sur-Marne	Mme Caroline ADOMO Mme Chrysis CAPORAL
4. Gournay-sur-Marne	Mme Agnès PONCELIN M. Éric FLESSELLES
5. Joinville-le-Pont	M. Pierre MARCHADIER M. Jean Jacques GRESSIER
6. Saint-Maur-des-Fossés	M. Sylvain BERRIOS Mme Jocelyne JAHANDIER
7. Villiers-sur-Marne	Mme Martine MARTI M. Daouda DIAKITE
8. Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne <i>(pour le compte des villes de Brou, Chelles, Courtry et Vaires)</i>	M. Jacques PHILIPPON M. Jacqui CUISINIER M. Jean Paul BOURRE Mme Nathalie DESROUSSEAUX
9. Établissement Public Territorial 10 : Paris Est Marne et Bois <i>(pour le compte des villes de Nogent, Le Perreux, Saint-Maurice, Charenton)</i>	M. Alain GUETROT M. Jean Jacques PASTERNAK Mme Gabriela KADOUCH M. Alain PAVIE
10. Établissement Public Territorial 11 : Grand Paris Sud Est Avenir <i>(pour le compte des villes d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes)</i>	M. Bruno HELIN M. Yvan FEMEL
11. Ports de Paris, Agence Seine Amont à Bonneuil	M. Éric FUCHS Mme Sophie MANCA
12. Chambre de Métiers et d'Artisanat du Val-de-Marne	Mme la Présidente M. Benjamin CAPOULUN

Après l'adhésion de l'EPT Paris Est Marne et Bois pour la totalité de son territoire :

1. Gournay-sur-Marne	Mme Agnès PONCELIN M. Éric FLESSELLES
2. Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne <i>(pour le compte des villes de Brou, Chelles, Courtry et Vaires)</i>	M. Jacques PHILIPPON M. Jacqui CUISINIER M. Jean Paul BOURRE Mme Nathalie DESROUSSEAUX
3. Établissement Public Territorial 10 : Paris Est Marne et Bois <i>(pour le compte des villes de Bry sur Marne, Champigny sur Marne, Charenton le Pont, Fontenay sous Bois, Joinville le Pont, Le Perreux sur Marne, Maisons Alfort, Nogent sur Marne, Saint Mandé, Saint Maur des Fossés, Saint Maurice, Villiers sur Marne, Vincennes)</i>	M. Sylvain BERRIOS Mme Caroline ADOMO M. Jean Jacques GRESSIER M. Jean Jacques PASTERNAK
4. Établissement Public Territorial 11 : Grand Paris Sud Est Avenir <i>(pour le compte des villes d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes)</i>	M. Bruno HELIN M. Yvan FEMEL
5. Ports de Paris, Agence Seine Amont à Bonneuil	M. Éric FUCHS Mme Sophie MANCA
6. Chambre de Métiers et d'Artisanat du Val-de-Marne	Mme la Présidente M. Benjamin CAPOULUN

Les moyens

L'équipe :

- 2 ingénieurs (animation du contrat d'actions et du SAGE Marne Confluence)
- 1 adjointe administrative (mise à disposition à temps plein – 100% - par la ville de Saint-Maur-des-Fossés) (de janvier à juin 2018)
- 1 attachée territoriale (mise à disposition à temps partiel – 80% - par la ville de Saint-Maur-des-Fossés) (de septembre à décembre 2018).
- 1 chargée de mission auprès du Président (mise à disposition à temps partie – 10% -cadre de la ville de Saint-Maur-des-Fossés).

Le budget :

- un budget de 86 294,15€ en investissement et 786 775,19€ en fonctionnement

2018 : L'ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES ET LA CONSOLIDATION DES PARTENARIATS

La mise en œuvre et le succès du SAGE ainsi que l'efficacité de l'amélioration des milieux aquatiques et la reconquête de la baignade reposent sur l'implication conjointe et complémentaire de l'ensemble des acteurs du territoire. Le Syndicat a donc poursuivi en 2018, sur la base des nouveaux statuts, son travail de sensibilisation, conviction, accompagnement et coopération afin de parvenir à un meilleur partage de ses objectifs.

L'adhésion de nouvelles collectivités

Les territoires Paris Est Marne et Bois et Grand Paris Sud est Avenir initialement membres du Syndicat Marne Vive au titre des communes déjà regroupées au sein d'une communauté d'agglomération ont délibéré pour adhérer pour l'ensemble de leur territoire compris sur le bassin versant Marne Confluence. Ces adhésions permettent d'apporter continuité au territoire, cohérence aux actions et un partage élargi des décisions.

L'adhésion du territoire Paris Est Marne et Bois (PEMB) pour la totalité de son territoire permet de faire entrer au Syndicat les villes de :

- Fontenay sous Bois – Saint Mandé – Vincennes – Maisons Alfort représentant une population de 172 472 habitants

L'adhésion du territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) sur l'ensemble de son territoire compris sur le périmètre Marne confluence permet de faire entre au Syndicat les villes de :

- Boissy Saint Léger – Chennevières sur Marne – La Queue en Brie – Le Plessis Trévisé — Noiseau – Ormesson sur Marne – Sucy en Brie – Villecresnes soit une population de 117 303 habitants.

Les autres villes du territoire de GPSEA sont situées sur le bassin versant de l'Yerres couvert par le SAGE de l'Yerres, dont la structure porteuse est le Syndicat SyAGE.

La Métropole du Grand Paris a également délibéré pour adhérer au Syndicat. L'ensemble de ces adhésions seront effectives en 2019.

La consolidation des partenariats

De nombreux acteurs agissent sur le territoire ou partagent les problématiques portées par le Syndicat c'est pourquoi des rapprochements, formalisés ou non par des adhésions ou des conventions, se multiplient.

- Avec les syndicats

Sur le bassin du Morbras avec le SMAM (Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras) dans le cadre de la préparation du contrat trame verte et bleue et pour faire émerger un rapprochement avec la Métropole du Grand Paris pour la tenue d'études et d'opérations d'entretien ;

Avec le Syndicat d'assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) en l'accompagnant dans l'émergence d'un SAGE en amont du périmètre Marne Confluence.

- Avec les autres SAGE de la Métropole du Grand Paris

Dans le cadre de la consultation pour l'élaboration du SCOT métropolitain et des ateliers, les Présidents des SAGES Croult Enghien Vieille Mer, Bièvre, Yerres et Marne Confluence ont signé une contribution commune soulignant l'importance de la prise en compte des rus et petits cours d'eau, de la gestion des eaux pluviales, de l'eau en ville et des paysages et de la fragilité des milieux aquatiques.

- Avec les membres du comité de pilotage « Qualité de l'eau de la Seine et de la Marne et baignade », piloté par la Préfecture de Région et la Ville de Paris

En participant activement à 4 groupes de travail sur 5, sur le thème de la mise en conformité des branchements, de la gestion des eaux pluviales, de la priorisation des rejets d'assainissement et, de l'amélioration des connaissances en matière de qualité d'eau.

- Avec l'APUR

En alimentant la réflexion et la rédaction des 3 cahiers « référentiel pour la gestion des eaux pluviales ».

- Avec les CAUE

En entretenant et renforçant les échanges menés dans le cadre du Plan de paysage et en envisageant un rapprochement avec les CAUE pour

participer au collectif d'animation et jouer le rôle d'ambassadeur du plan.

- Avec les associations dont il est membre :
- En participant à la préparation et à l'animation du forum sur les petits cours d'eau franciliens organisé par l'Association ARCEAU dont il est membre fondateur.
- Avec le CLUSTER EAU MILIEU SOLS



Figure 2 : réunion du Plan de Paysage

En définissant des pistes de travail et des thématiques pouvant mobiliser des ateliers de co-construction.

- Avec le Département de Seine et Marne

Dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau 2017-2021, dont le Syndicat est partenaire, en participant notamment au comité de suivi annuel et aux groupes de travail.

- Avec le Département du Val de Marne

En tant que signataire du Plan Bleu et de la Charte de l'Arc Boisé

- Avec l'Etat dans le cadre du CIN sur les emprises de l'ancienne voie de desserte orientale (VDO)

Le Syndicat s'est impliqué dans l'élaboration du contrat d'intérêt national (CIN), auquel le Préfet l'a associé en tant que partenaire, notamment sur les volets « paysage – eau – biodiversité ».

- Avec les universités et les organismes de recherche
- En montant un partenariat avec le DSA d'architecte-urbaniste de Marne la Vallée en finançant et encadrant un travail sur « le canal de Chelles et son rôle dans la reconnaissance

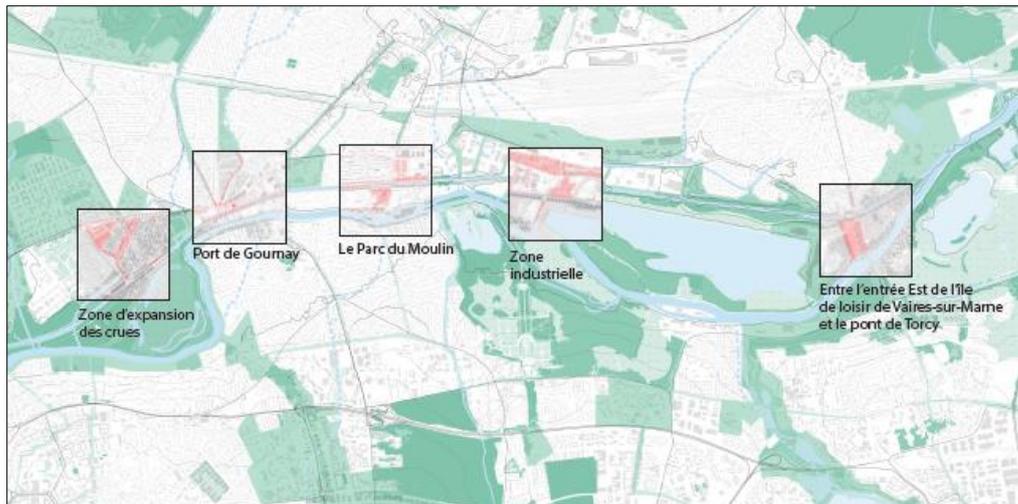


Figure 3 : Extrait du rapport du DSA

- En conventionnant avec le LEESU (Laboratoire Eau Environnement Systèmes Urbains) et l'ULB (Université Libre de Bruxelles) pour exploiter et analyser les données des campagnes bactériologiques sur la Marne.

- Avec les aménageurs

Que ce soit dans le cadre de l'élaboration du contrat dans lequel 4 aménageurs se sont engagés (Ports de Paris, EPAMARNE, SADEV94, SOCAREN) ou celui du SAGE, l'année 2018 a occasionné une montée en puissance du partenariat avec les aménageurs. Sensibilisation, information en amont d'un projet, échanges à l'occasion de la formulation d'avis techniques ou formels, le lien avec les aménageurs se crée progressivement.

2018 : LA FINALISATION DU CONTRAT D' ACTIONS TRAMES VERTES ET BLEUES MARNE CONFLUENCE 2018-2023 ET LA CONCRETISATION DE L' ENGAGEMENT DES ACTEURS

Le travail de l'année 2018 a été axé sur la mobilisation des signataires sur leur programme d'actions annuel, la mise en place des études soutenant l'émergence de ces actions, l'approbation du contrat par les assemblées délibérantes puis la signature du document.

Ce contrat est structurant pour l'action de Marne Vive, dans la mesure où il constitue un outil opérationnel de la mise en œuvre du SAGE, à l'échelle du bassin versant, et puisqu'il planifie les études nécessaires à l'atteinte des objectifs du SAGE.

Initié en 2017, le contrat a été finalisé en 2018 et ses actions ont été lancées, suivies et accompagnées par Marne Vive tout au long de l'année.

La mission d'animation du contrat

La mission d'animation contrat est souvent décisive pour sensibiliser et convaincre de l'utilité d'une action, s'assurer des conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles elle s'inscrit. Orienter et défendre le projet tout au long de sa conception et de sa mise en œuvre constitue la base du travail d'animation.

L'appui technique aux maîtres d'ouvrages comprend donc trois volets :

- l'aide à l'émergence de projets en procédant d'une part à des échanges sur les retours d'expériences et d'autre part à une réflexion sur la définition de nouvelles actions à entreprendre
- la recherche de partenaires, de financements et la relecture des cahiers des charges le cas échéant
- le suivi du projet tout au long de son déroulement.

En 2018, la quasi-totalité des signataires du contrat ont été rencontrés pour réaliser des revues de projets inscrits au contrat, avec mise en relation éventuellement avec les financeurs ; l'accompagnement a été plus marqué, à la demande des maîtres d'ouvrage, pour certains projets, comme sur les communes de Joinville (île Fanac), Saint-Maurice (bras de Gravelle), Torcy (île du Moulin de Douvres) et sur les EPT PEMB, GPSEA et la CAPVM (assainissement, trames vertes et bleues, compétence GEMAPI) et Ports de Paris (berges amont et Bec de Canard).

Le Contrat trames vertes et bleues sur le territoire Marne Confluence 2018-2023 : « Pour reconquérir la biodiversité, la baignade en Marne et l'eau dans la ville »

Après plus d'une année de préparation et d'échanges, ce nouveau contrat qui réunit 22 signataires autour de 100 actions pour un montant de 98 millions d'euros permet de coordonner et planifier les initiatives du territoire, contribuer à la mise en œuvre du SAGE Marne Confluence, en leur assurant des financements prioritaires de la part de l'Agence de l'eau Seine Normandie, la Région Ile de France et le Conseil Départemental de Seine et Marne.

Le contrat 2018-2023 est marqué par l'entrée de nouveaux signataires :

- Les Etablissements Publics de Territoire et la Métropole du Grand Paris, de par leur création récente et leurs compétences en matière d'assainissement et d'urbanisme notamment ;
- Les aménageurs sensibilisés aux enjeux de l'eau dans la ville.

Ce contrat permet de suivre la mise en œuvre du SAGE sur les volets relatifs à la qualité des rivières et d'appuyer les maîtres d'ouvrage dans le bon déroulé des projets. Il couvre l'intégralité du périmètre du SAGE, ce qui traduit sa pertinence et sa légitimité à fédérer les acteurs.

Les porteurs d'actions

Etablissements Publics :

- o EPT Est Ensemble (8), EPT Grand Paris Grand Est (9), EPT Paris Est Marne et Bois (10), EPT Grand Paris Sud-Est Avenir (11)
- o CA Paris Vallée de la Marne

Communes : Paris, Noisy-le-Grand, Chelles

Départements : Conseil départemental 93

Syndicats : Mixte d'Aménagement du Morbras, Marne Vive

Aménageurs : EPAMARNE, SADEV 94, SOCAREN, Ports de Paris

Partenaires

Producteurs d'eau potable : Eau de Paris, SEDIF

Autres : SIAAP, Métropole du Grand Paris

Financeurs

Agence de l'Eau, Région Île-de-France, Conseil départemental 77

Les actions

4 objectifs communs à tous les contrats et une déclinaison des actions pour Marne Confluence :

A) Restaurer le milieu naturel – 15,3 M€ - 39 actions

- *Restauration de berges de Marne ou des affluents*
- *Zones humides*
- *Études générales sur les milieux aquatiques et terrestres*

B) Maîtriser les ruissellements – 13,6 M€ - 22 actions

- *Projets de gestion à la source des eaux pluviales*

C) Améliorer la qualité des eaux – 68,3 M€ - 35 actions

- *Optimisation du fonctionnement de l'assainissement, objectifs de mise en conformité de branchements*
- *Suivi de la qualité des eaux, notamment pour la baignade*

D) Coordonner les actions – 0,4 M€ - 4 actions

- *Études accompagnant l'animation*
- *Zéro phyto, communication*

Les engagements prioritaires qui conditionnent la non-résiliation du contrat à mi-parcours :

A) Restaurer le milieu naturel

- Réalisation d'une étude globale du Morbras et de ses affluents sur l'ensemble du linéaire

B) Maîtriser les ruissellements

- Déconnexion d'au moins 100 000m² de surface active, dont 40 000m² à mi-parcours, par l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés
- Réaménagement du parking des bureaux du Port de Bonneuil

C) Améliorer la qualité des eaux

- Mise en conformité d'au moins 5 000 branchements en domaine privé, dont 2 000 à mi-parcours, sur l'ensemble des réseaux concernés et tous maîtres d'ouvrages concernés

D) Coordonner les actions

- Appui à la prise en compte de la gestion à la source des eaux pluviales en contribuant à la trame verte, dans les projets d'aménagement et d'urbanisme du territoire du SAGE par le Syndicat Marne Vive
- Mise en place de panneaux pédagogiques explicitant la nature du passé hydromorphologique de la ville de Chelles

Des objectifs et des actions qui concourent à la mise en œuvre du SAGE Marne Confluence

- **OBJECTIF GENERAL 2 : Reconquérir la qualité** de toutes les eaux du territoire (Objectif Baignade 2022)
- **OBJECTIFS GENERAUX 3 ET 4 : Reconquérir la biodiversité** de la Marne et des affluents
- **OBJECTIF GENERAL 1 : Intégrer l'eau et la biodiversité en ville**



Figure 4 : Illustrations des Objectifs Généraux du SAGE : la baignade en Marne avec l'opération "Big Jump", les milieux naturels avec le ru de Chantereine, la gestion de l'eau en ville à Vaires (crédits photos : Ville de Saint-Maur, Marne Vive)

La signature lors du 1^{er} comité de pilotage du contrat le 3 octobre

La journée du 3 octobre 2018, 1^{er} comité de pilotage du contrat et signature officielle du contrat après approbation par chacun des signataires au sein de leur entité délibérative, s'est déroulée sur le site de l'usine de traitement des eaux Marne aval du SIAAP à Noisy-le-Grand.

En présence des financeurs, les signataires présents ont pu expliquer leur engagement et l'intérêt présenté par le contrat.

A cette occasion une visite de l'usine a pu être organisée, offrant la possibilité aux partenaires de découvrir une usine rénovée, innovante, qui a été la première à expérimenter en milieu urbain la désinfection des effluents pour contribuer à l'objectif baignade. Elle se situe en outre à proximité de berges restaurées par la Ville de Noisy-le-Grand, à l'aide de techniques végétales à l'occasion du précédent contrat 2010-2015.



Figure 5 : Signature du contrat Marne Confluence 2018-2023 (crédit photo : Marne Vive)

Rangée du bas : Mme Boissot (CAPVM), Mme Blauel (Ville de Paris, Eau de Paris), M. Bedreddine (SIAAP, CD93), M. Maheas (GPGE), M. Berrios (Syndicat Marne Vive, MGP), Mme Marsigny (Noisy-le-Grand), M. Cathala (GPSEA)

Rangée du haut : M. Rabaste (Chelles), M. Nourrisson (Sadev94), M. Lagrange (Est Ensemble), M. Gressier (PEMB), M. Mage (SEDIF), M. Place (CD77), Mme Evain-Bousquet (AESN), M. Girometti (EPA Marne), M. Jeuffroy (SMAM), M. Fuchs (Ports Paris)



Figure 6 : Comité de pilotage du contrat 2018, suivi de la visite de l'usine Marne Aval du SIAAP (crédits photos : SIAAP)

2018 : LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE MARNE CONFLUENCE

Le SAGE Marne confluence, dont l'élaboration a formellement débutée en 2010 a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 2 janvier 2018. En 2018 il est donc entré en phase de mise en œuvre.

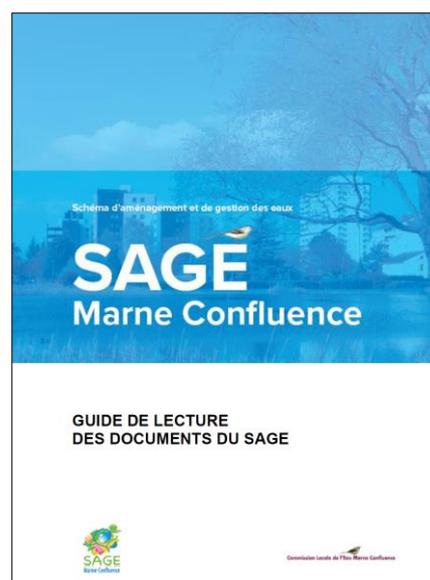
L'année 2018 a été marquée par :

- L'animation des instances du SAGE afin de suivre l'avancement de la mise en œuvre, de fixer les priorités et de définir les modalités d'action : 2 réunions du Bureau de la CLE et 1 réunion de la CLE ;
- La relance des commissions thématiques pour offrir un cadre d'échange, de partage de connaissances et d'expériences : 2 réunions ;
- Les actions de sensibilisation au SAGE pour faciliter l'appropriation du SAGE par les acteurs concernés par sa mise en application : réalisation de supports, interventions en réunions... ;
- La formulation d'avis de la CLE sur des dossiers soumis à autorisation environnementale ;
- La finalisation du Plan de Paysage, une des actions phares inscrites dans le SAGE Marne Confluence ;
- La participation à de nombreuses réunions portant sur des études, des projets locaux, des politiques territoriales qui impactent le SAGE.



Figure 8 : Réunion de la commission "Rivières de qualité pour le territoire" le 16 octobre 2018 - près de 50 participants

Figure 7 : Guide de lecture du SAGE - élaboré et diffusé en 2018



L'information et la sensibilisation aux implications du SAGE

Le SAGE ayant une portée réglementaire, il a été nécessaire de le rendre plus lisible et accessible et de rappeler, à chaque occasion et auprès de chaque acteur, comment le SAGE devait être pris en compte.

Pour cela deux actions ont notamment été menées :

- Mise en forme des documents du SAGE avec une charte graphique permettant d'accompagner les lecteurs dans leur lecture du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et dans leur analyse du règlement ;

- Elaboration d'un guide de lecture prenant le parti de proposer par grand type d'acteurs l'ensemble des dispositions et règles susceptibles de le concerner.



Figure 9 : Le PAGD et le Règlement du SAGE : documents de référence pour la gestion de l'eau désormais

La formulation des avis

L'année 2018 a eu pour objectif d'affiner les modalités de consultation et de formulation des avis de la CLE, de formuler des avis formels dans les délais réglementaires mais aussi d'échanger avec la Police de l'Eau sur de simples avis techniques.

→ 5 dossiers soumis à autorisation environnementale ont été examinés et soumis à l'avis de la CLE en 2018.

Pétitionnaire	Dossier soumis à avis	Avis CLE
SAFER	Projet de parc paysager « La plaine du Sempin » à Chelles et Montfermeil (77-93)	Favorable
Société ECT	Projet de réaménagement de parcelles agricoles « Le Pommerot » et « La Patrouille » à Roissy-en-Brie (77)	Réservé
Kaufman&Broad	Opération d'aménagement « Plein sud » à Roissy-en-Brie (77)	Défavorable
EPAMARNE	ZAC Lamirault à Croissy-Beaubourg (77)	Réservé
DRIEA - DIRIF	Projet de prolongement de la RN406 à Sucy et Bonneuil (94)	Réservé

→ En matière d'avis techniques, 6 contributions ont été transmises à la Police de l'eau.

“La réussite du SAGE dépend de l'engagement de chacun. Faisons de l'eau et des milieux un atout pour le développement du territoire ”

LA BAIGNADE

En 2018 le Syndicat Marne Vive a poursuivi son travail sur :

- L'amélioration de la connaissance de la qualité bactériologique de la Marne et de son origine
- La motivation et l'accompagnement des villes candidates
- La sensibilisation du public en organisant le Big Jump 2018
- La participation à la dynamique baignade pérennes portée par la Préfecture de Région et la ville de Paris.

L'amélioration de la connaissance de la qualité bactériologique de la Marne et de son origine

Les études permettent d'apporter des connaissances sur le bassin versant du Syndicat, qui facilitent l'émergence puis l'inscription d'un projet local dans un contexte précis pour également en offrir des perspectives d'évaluation à l'échelle du sous bassin versant.

En 2018 ce sont les aspects de qualité bactériologique de l'eau qui ont été particulièrement étudiés



en liaison avec le fonctionnement des réseaux d'assainissement. De mi-juin à mi-septembre, 16 stations ont fait l'objet de prélèvements en Marne, jusqu'à 3 fois par semaine pour les sites candidats à l'ouverture de baignades à l'horizon 2022. La qualité bactériologique a été analysée, ce qui représente près de 400 prélèvements pour le seul été 2018. Les résultats ont été consolidés à l'automne et transmis à des universitaires pour leur interprétation.



Figure 11 : Prélèvements en Marne en 2018

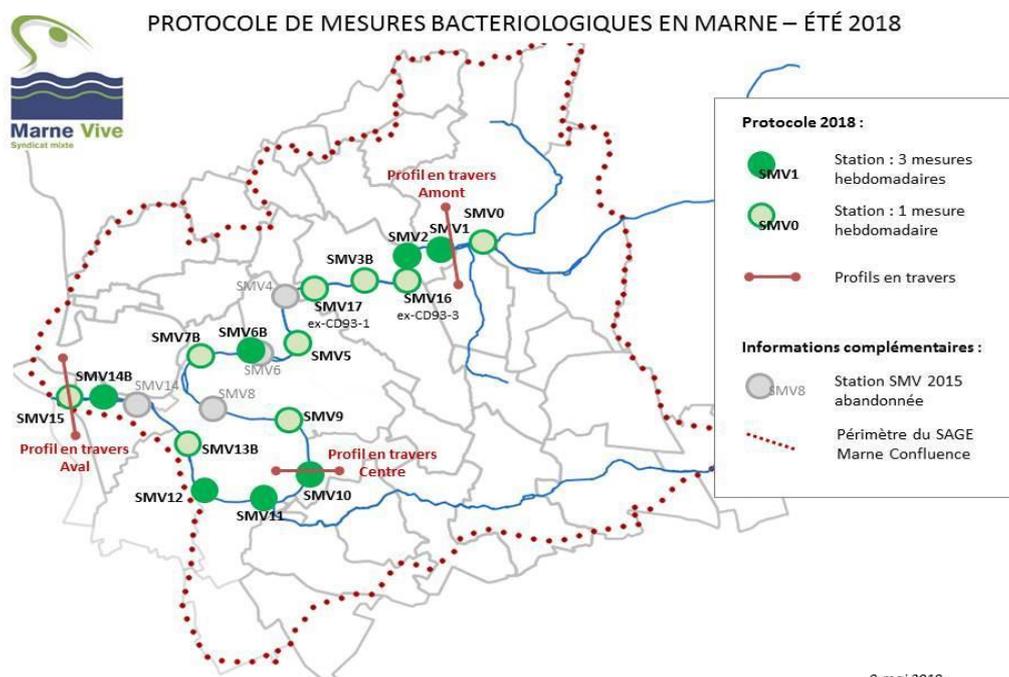


Figure 10 : Localisation des stations de mesures bactériologiques et fréquence des prélèvements

L'étude « *Identification des sites potentiels de baignade, au regard de la qualité de la Marne et des travaux d'assainissement à réaliser* » a été finalisée et a permis d'éditer un cahier de synthèse de 16 pages, qui regroupe l'ensemble des travaux portés par Marne Vive avec ses partenaires sur le bassin versant Marne Confluence.



Figure 12 : Couverture et page de garde de la plaquette de synthèse des travaux menés par le Syndicat sur la baignade en Marne avec ses partenaires

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs de l'assainissement et les partenaires a été organisé le 31 mai 2018 pour présenter l'ensemble des résultats de ces travaux et l'avancée du projet et des études des partenaires.

La motivation et l'accompagnement des villes candidates

La préfecture de Région et la ville de Paris ayant une nouvelle fois invité les villes candidates à l'ouverture d'un site de baignade à se manifester pour entrer officiellement dans la démarche « baignades pérennes héritage des JOP 2024 », le Syndicat a rappelé aux villes les potentialités de leur « secteur de Marne » et les principaux programmes d'actions dont ils dépendaient.

Les villes de Chelles, Nogent, Champigny, Saint-Maur et Saint-Maurice ont confirmé leur volonté de s'inscrire dans l'objectif baignade du Syndicat et du SAGE Marne confluence et ont donc répondu à l'appel à candidature du Préfet de Région. D'autres villes volontaires ont souhaité réserver leur avis dans l'attente d'une meilleure appréhension des exigences précises de l'organisation d'une baignade.

La sensibilisation du grand public et l'organisation du Big Jump

Le BIG JUMP 2018 organisé au Beach à Saint-Maur des Fossés le 8 juillet a permis de sensibiliser plus de 400 personnes aux enjeux de l'eau et à la nécessaire implication de chaque citoyen dans le plan d'action de lutte contre les rejets polluants en rivière.



Figure 13 : Edition 2018 du Big Jump (Crédits photos : Ville de Saint-Maur)

La participation à la dynamique baignades pérennes portée par la Préfecture de Région et la Ville de Paris.

Dans le cadre du comité de pilotage baignade par les services de l'Etat et la Ville de Paris depuis 2016, 5 groupes de travail ont été constitués et le Syndicat participe à chacun d'entre eux (excepté celui sur les bateaux et établissement flottants) :

- Priorisation des rejets
- Suppression des mauvais branchements
- Gestion des eaux pluviales
- Bateaux et établissement flottants
- Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau



Figure 14 : Le comité de pilotage du 18 octobre 2018 : présence du Président du Syndicat et intervention de Marne Vive

Dans ces groupes, il participe activement aux travaux, en transmettant des données et en valorisant à l'échelle métropolitaine les projets et les volontés du territoire.

A l'occasion d'un séminaire organisé par la Ville de Paris pour présenter son expérience de baignade à la Villette en juin 2018, le Syndicat a été sollicité pour présenter la démarche de Baignade en Marne et le Big jump.

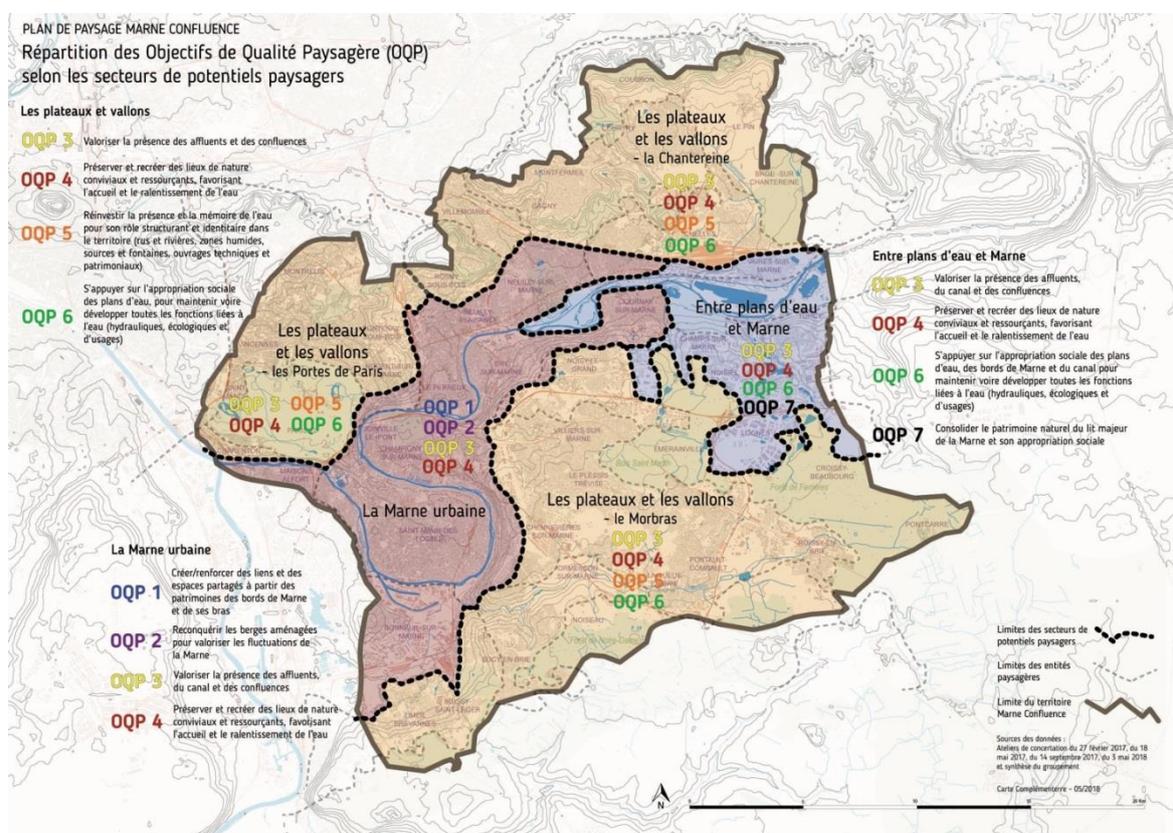
LE PLAN PAYSAGE

Issue de la disposition 121 du SAGE « Elaborer un référentiel des paysages de l'eau/plan paysage à l'échelle du territoire Marne Confluence » et lauréate de l'appel à projet national « Plans de paysage » du Ministère de l'environnement en 2015, la démarche d'élaboration du Plan de paysage Marne Confluence a poursuivi sa progression avec :

- Etape 3 : Elaboration du plan d'actions
- Etape 4 : Co-construction du dispositif de mise en œuvre, d'animation, de suivi et d'évaluation.

Les objectifs de qualités paysagères

Au sein de 5 secteurs ayant des caractéristiques et un « potentiel paysager » différents, 7 objectifs de qualité paysagère ont été identifiés pour orienter l'action :



Le plan d'action

Il a été élaboré comme un référentiel de questionnement qui invite à décroisser les processus d'aménagement, leur donner du sens vis-à-vis des questions liées à l'eau et favoriser une production collective.



Il se décline sous forme d'objectifs opérationnels et d'actions, qui sont illustrées par des initiatives déjà menées sur le territoire.

Il est un appui pour tous les acteurs du territoire grâce à son plan d'actions qui se traduit selon les lieux :

- A différents moments du processus d'aménagement (planification, conception, réalisation)
- A différents niveaux d'intervention (mise en valeur, aménagement, gestion,...)
- En actionnant différents leviers

Des opérations test pour concrétiser le Plan de paysage

Quatre opérations test ont permis d'expérimenter le Plan de paysage et de vérifier sa pertinence et son utilité en tant que référentiel. Il s'agissait de :

- la rivière des Dames et le ru de Chantereine à Chelles
- le PLU de Chelles
- la place Jacques Duclos à Montreuil
- le quartier de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger
- le secteur de Sucy-Bonneuil avec les rus des Marais et du Morbras

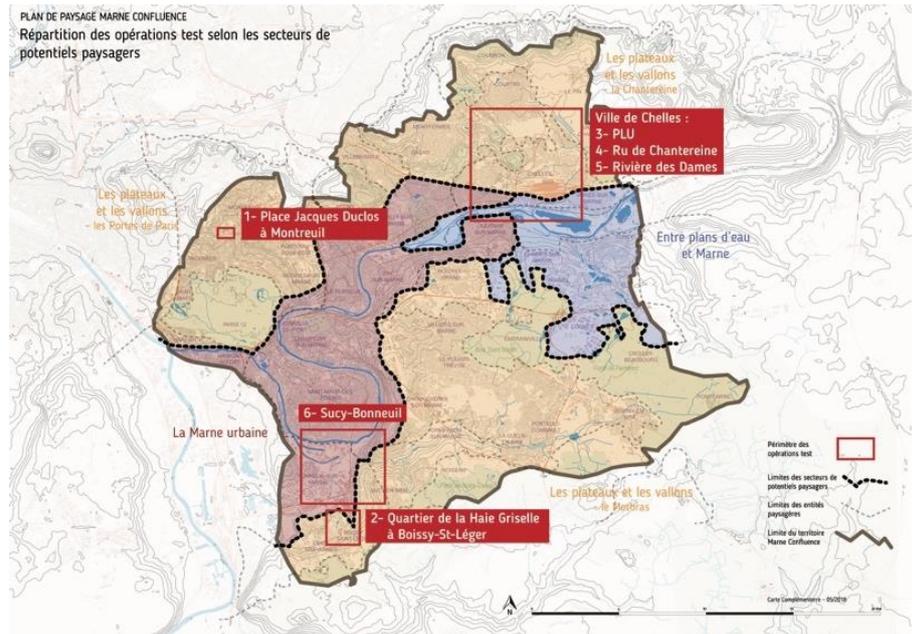


Figure 15 : Les visites de terrain du plan de Paysage, un travail de terrain effectué en partenariat avec les acteurs du territoire

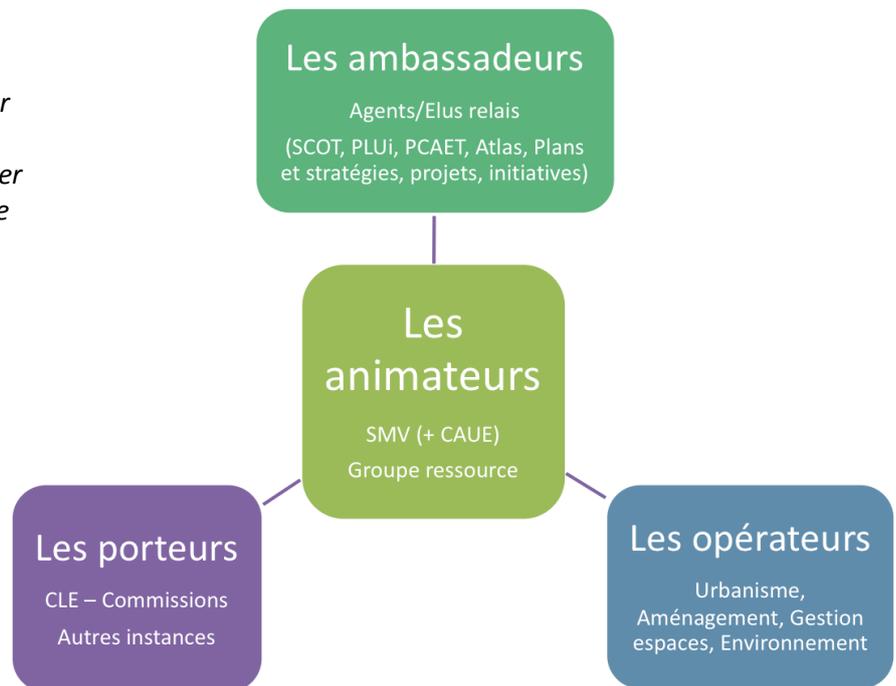
En haut : réunion de travail sur le quartier de la Haie Griselle ; visite de site sur la rivière des Dames

En bas : parcours le long du ru de Chantereine ; repérages aux abords du Morbras

Le dispositif d'animation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation

La dernière étape du Plan de paysage a consisté à définir une organisation adéquate des acteurs pour assurer la mise en œuvre et l'animation du plan. L'objectif était de pérenniser la démarche en impliquant un large panel d'acteurs autour du Syndicat Marne Vive. C'est ce qui est présenté sommairement dans le schéma ci-dessous.

*Un dispositif où
chacun peut trouver
sa place pour
animer/porter/relayer
/mettre en œuvre le
Plan de paysage*



Les perspectives suivantes ont été validées avec les parties prenantes et lors de la réunion de la CLE du 10 janvier 2019 :

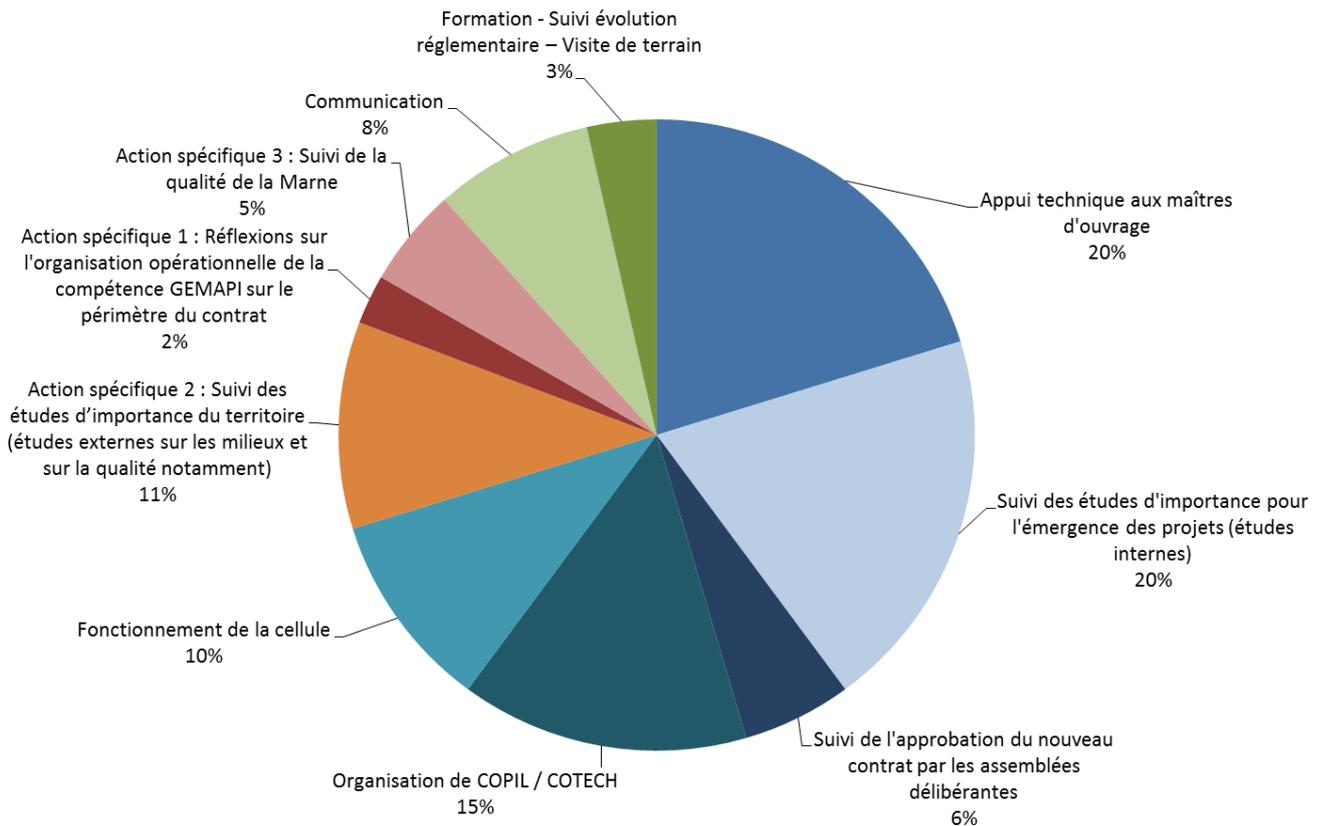
- ❖ Poursuivre le travail d'animation sous différentes formes, en s'appuyant notamment sur un partenariat avec les CAUE 77-93-94
- ❖ Communiquer et sensibiliser autour du Plan de paysage et de la démarche paysagère
- ❖ Créer l'adhésion de tous les acteurs et leur engagement via des partenariats, conventions voire une charte
- ❖ Viser l'opérationnalité en proposant un accompagnement aux porteurs de projets



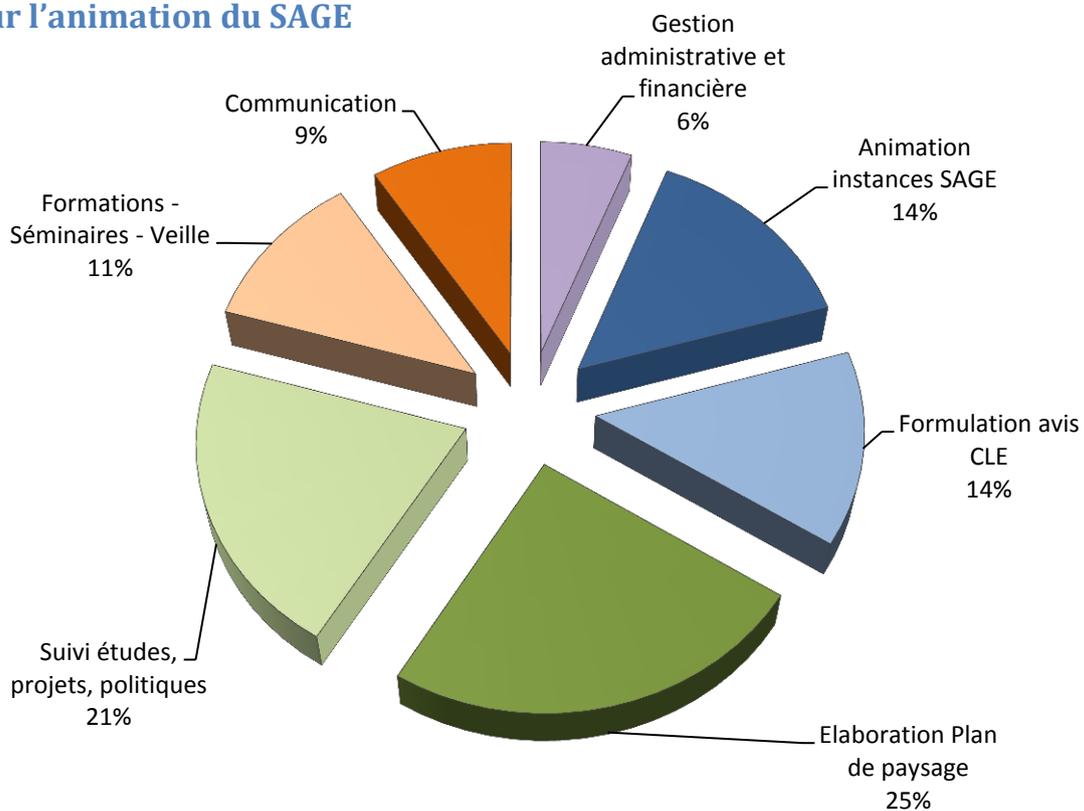
Figure 16 : Plan de Paysage

L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES ET EN IMAGES

Répartition du temps passé pour l'animation du contrat



Pour l'animation du SAGE



Près de 200 réunions

- 3 comités syndicaux,
- 1 Bureau de la CLE et 1 CLE avec 57 % de représentation
- 2 commissions thématiques du SAGE réunissant pour chacune plus de 50 personnes
- Pour le Plan de paysage : 5 ateliers, 1 réunion du comité de suivi et 3 réunions avec les CAUE
- Pour le partenariat avec le DSA d'architectes-urbanistes : 3 réunions
- Pour le suivi des projets : 57 réunions
- Sur les questions d'aménagement : 13 réunions
- Sur les questions d'urbanisme : 14 réunions
- Pour la baignade : 20 réunions
- Pour les études importantes du territoire : 21 réunions

Les documents produits : 8 documents pour l'appropriation des données et des enjeux du SAGE et de la baignade et 1 film

- Le PAGD et le Règlement du SAGE mis en forme
- Le guide de lecture des documents du SAGE
- Le Plan de paysage Marne Confluence : rapport d'étape 3 (Stratégie et plan d'actions) et d'étape 4 (Dispositif de mise en œuvre, d'animation et de suivi-évaluation)
- Le Plan de paysage Marne Confluence, synthèse 20 pages
- Un film de 15 minutes retraçant le processus d'élaboration du Plan de Paysage.
- Le cahier du DSA « le canal de Chelles et son rôle dans la reconnaissance d'un territoire commun »
- Le bilan et analyse 2018 des déchets flottants sur la Marne
- La plaquette de synthèse de l'étude générale portée depuis 2017 sur l'analyse qualité de l'eau/assainissement
- Une base de données complète des campagnes de mesures période estivale 2018

Les actions de sensibilisation

- Public ciblé : 7 interventions
 - Les contrats Marne Confluence, comité de pilotage du contrat Plaines et Coteaux Seine Centrale Urbaine (5 avril)
 - Les projets de baignade en Marne : Séminaire de retour d'expérience du bassin de la Villette (27 juin), le département de l'Essonne (14 juin), l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussée (25 avril), Copil baignade (18 octobre)
 - La prise en compte des enjeux écologiques de la rivière : université Paris Est Créteil (18 janvier)
 - Les cours d'eau franciliens : forum Arceau (mai 2018)
 - Impact écologique de la baignade sur les cours d'eau : CLUSTER Eau Milieu Sol (octobre 2018)
- Grand Public : 1 intervention
- Le Big Jump qui a réuni pour son édition de 2018 le 8 juillet, jumelée avec les 25 ans du Syndicat, plus de 400 personnes

Les actions de terrain

3 campagnes de nettoyages des déchets flottants ont été réalisées :

- au printemps, suite à la crue printanière de juin 2018
- en juillet sur 1 bief
- fin octobre, avant la crue hivernale.

Le nettoyage par l'association Au Fil, de l'Eau a permis de récupérer 20 m3 de déchets flottants. Les services techniques des villes de Saint-Maurice, Saint-Maur, Le Perreux, Gournay et Vaires ont été sollicités pour prendre en charge sur terre les sacs de déchets collectés.

Les principales zones d'accumulation ont été, en 2018, les méandres à Gournay, les ponts de Nogent et de Chennevières et les berges végétales restaurées par le Port de Bonneuil en 2003.

De plus, un nouveau recensement des effectifs de ragondins a été mené en 2018. Le dernier recensement remontait à 2014, dans le cadre d'une étude portée par Marne Vive sur le thème des espèces susceptibles de créer des déséquilibres écologiques.

Entre 70 et 115 individus ont été recensés de Charenton à Vaires, sur la base d'individus observés ou de traces de présence. Les principaux effectifs étaient localisés à l'amont, sous l'influence des zones naturelles seine-et-marnaises, et à l'aval sur le Bras de Gravelle et l'île du Moulin brûlé. Une campagne de régulation a été menée sur le Bras de Gravelle, dans le cadre de la restauration écologique du Bras.

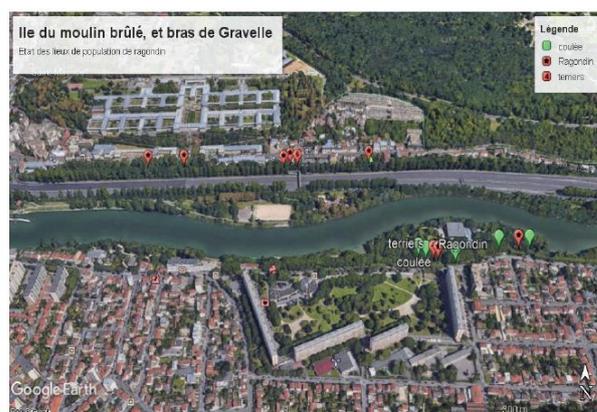


Figure 17 : Extrait du Diagnostic de la population de ragondins 2018

La consultation du site internet

- Du Syndicat : 6 899 sessions soit une augmentation de 4% par rapport à 2017.
- Du SAGE : 4537 sessions soit une augmentation de 6,7% par rapport à 2017.

LES 25 ANS DU SYNDICAT MARNE VIVE



ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

Bilan financier 2018

		Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	Cotisations / Subventions	466 749,84 €	0,00 €	873 069,34 €
	Autofinancement/excédent/ amortissements	320 025,35 €	86 294,15 €	
Dépenses		429 696,54 €	0,00 €	429 696,54 €

1. DETAILS DES RECETTES REALISEES EN 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Cotisations des membres et participation au SAGE	247 052,00 €
Subventions (dossiers et cellule d'animation)	219 697,84 €
Autofinancement	320 025,35 €
A – Total recettes fonctionnement	786 775,19 €
Amortissements	1 258,00 €
Excédents	85 036,15 €
B – Total dépenses d'investissement	86 294,15 €
TOTAL DES RECETTES REALISEES EN 2018	873 069,34 €

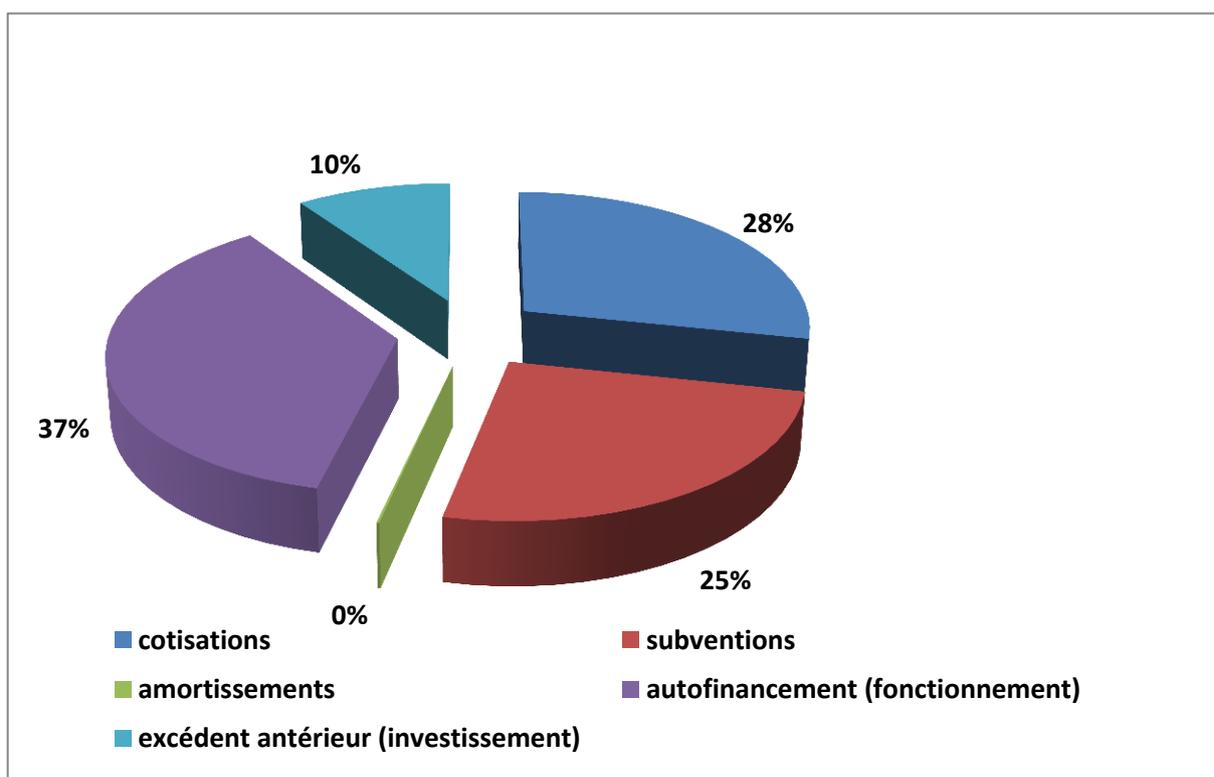


Figure 18 : Répartition des recettes - budget 2018 (section de fonctionnement et d'investissement cumulées)

2. DETAILS DES DEPENSES REALISEES EN 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Programme d'actions (Etudes)	211 171,96€
Prestations de services	38 844,796 €
Matériel, fournitures, petits équipements et divers	5 914,71 €
Locations mobilières et immobilières)	4 188,91 €
Assurance	301,58 €
Documentation générale et technique	2 999,00 €
Formation	6 002,44 €
Honoraires	0,00 €
Indemnités aux comptable et régisseur	909,17 €
Annonces et insertions	0,00 €
Voyages et déplacements	345,40 €
Missions et réception	1 375,18 €
Affranchissements	2 967,35 €
Redevance	51,48 €
Participations SAGE, ARCEAU	6 850,00 €
Sous total	289 819,94 €
Salaires et charges salariales	139 876,60 €
Stagiaire	0,00 €
Sous total	139 876,60 €
Amortissements	1 258,00 €
Provisions sur salaires	0,00 €
Charges exceptionnelles	6 640,00 €
A – Total dépenses fonctionnement	429 696,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Matériel et mobilier	0,00 €
B – Total dépenses d'investissement	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES EN 2018	429 696,54 €

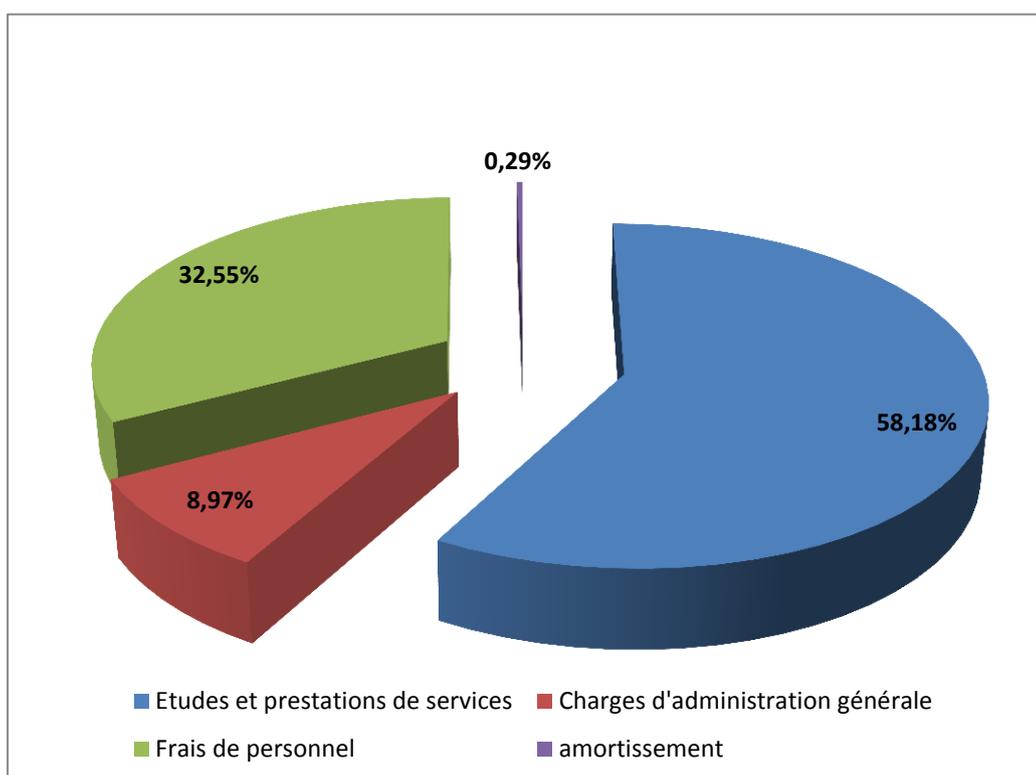


Figure 19 : Répartition des dépenses - budget 2018 (section de fonctionnement et d'investissement cumulées)

Principales décisions prises lors des comités syndicaux de 2018 pour le Syndicat Marne Vive et le SAGE Marne Confluence

Comité syndical du 22 Février 2018

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2017
- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2018
- APPROBATION DE L'ADHESION DE L'EPT PARIS EST MARNE ET BOIS AU SYNDICAT MARNE VIVE
- APPROBATION DU CONTRAT D'ANIMATION 2018.2020 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE ET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU SAGE POUR 2018
- APPROBATION DU CONTRAT D'ACTIONS TRAMES VERTES ET BLEUES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE
- APPROBATION DE LA RECONDUCTION DU MAPA 2017-SMV02 ET D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A UNE CAMPAGNES DE MESURES BACTERIOLOGIQUES POUR L'ETE 2018
- APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE « ELABORATION DU PLAN PAYSAGE MARNE CONFLUENCE »

Comité syndical du 11 avril 2018

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE COMITE SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2018
- AVIS SUR LES COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DU SAGE
- APPROBATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017
- APPROBATIONS DES COTISATIONS 2018
- APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2018
- RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION ARCEAU POUR 2018
- RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CLUSTER EAU MILIEUX SOLS POUR 2018
- APPROBATION DE L'ORGANISATION DE LA SIGNATURE DU CONTRAT ET DE LA CELEBRATION DES 25 ANS DU SYNDICAT
- APPROBATION DES MODALITES DE PARTICIPATION AU BIG JUMP 2018
- APPROBATION DE LA CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR ET DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT
- APPROBATION DE LA CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE ET DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT
- APPROBATION DE LA CREATION D'UN POSTE DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE ET DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT
- APPROBATION DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- APPROBATION DU BP 2018
- APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017
- APPROBATION DES RAPPORTS 2017 DES CELLULES D'ANIMATION CONTRAT ET SAGE MARNE CONFLUENCE

Comité syndical du 8 octobre 2018

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2018
- APPROBATION DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- APPROBATION DU PROJET DE DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES ET COMPTABLES
- APPROBATION DE L'AVENANT 1 AU MAPA « IDENTIFICATION DE SITES POTENTIELS DE BAINNADE EN MARNE »
- APPROBATION DE LA DM 1
- APPROBATION DE L'ADHESION DE L'EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR

- APPROBATION DU TAUX ET DU MONTANT DE LA COTISATION DE L'EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR POUR 2019
- APPROBATION DU MONTANT DE LA COTISATION DE LA VILLE DE PARIS POUR 2019
- APPROBATION DE LA COTISATION DE LA MGP POUR 2019
- APPROBATION DU TAUX ET DES MONTANTS DES COTISATIONS DES MEMBRES ET NON MEMBRES POUR 2019

Principales décisions prises par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence

CLE du 21 juin 2018

- Approbation du rapport de la cellule d'animation 2017 du SAGE
- Programme de travail pour l'année 2018 : bilan du 1^{er} semestre et approbation pour le 2nd semestre
- Approbation des éléments de budget 2018
- Approbation du cadre du plan d'actions du Plan Paysage Marne Confluence
- Avis sur 3 dossiers Loi sur l'Eau :
 - N°7A : Projet de parc paysager « La Plaine du Sempin » à Chelles et Montfermeil
 - N°7B : Projet de réaménagement de parcelles agricoles « Le Pommerot » et « La Patrouille » à Roissy-en-Brie
 - N°7C : Opération d'aménagement « Plein Sud »

Les marchés suivis en 2018

	Objet et nature des marchés	Montant du marché	Durée marché	Titulaire	Montant réalisé en 2018	Aide financière
M18SMV2	Campagnes de nettoyage des berges	20 000 € TTC	2018	AFE	12 021 € TTC	
M18SMV1	Etude régulation des ragondins et piégeage	8 333,33 € TTC	2018	LES AMIS CHASSEURS	6 610 € TTC	
M18SAG1	Réalisation de documents de communication pour le SAGE	17 800,00 € TTC	2018	ADAGE	17 880 € TTC	
A17MAV4	Identification de sites potentiels de baignade en Marne	150 536,00 € TTC	2017/2018	PROLOG/SEMERU	146 233,80 € TTC	- 80% AESN (base : 142 790€)
A17MAV2	Campagne de mesures bactériologiques en Marne	83 599,20 € TTC	2017	DSEA 94	67 018,08 € TTC	- 80% AESN (base : 67 200€)
A16SAG1	Elaboration du Plan Paysage Marne Confluence	273 435,06 € TTC	2016/2019	COMPLEMENTERRE	204 685,36 € TTC	- 80% AESN (base : 56 000€) - 30% REGION (base : 125 000€) - 15 000€ DRIEE - 15 000€ MEDDE



Syndicat Marne Vive

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

01 45 11 65 72

www.marne-vive.com

www.sage-marne-confuence.fr